

DU SAMEDI 13 SEPTEMBRE AU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 13/09/2025
CD / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1325

Événement - Interdiction temporaire de stationnement et de circulation parking et cour d'honneur de l'Hôtel de Ville et avenue de Paris chaussée latérale Sud

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par l'**association AVAVA** en vue de permettre le rassemblement de voitures anciennes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement et de circulation à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement et le circulation des véhicules de toute nature sont interdits, sauf autorisation, du samedi 13 septembre 2025 6h, au lundi 15 septembre 2025, 12h :**

Parking et cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Avenue de Paris, chaussée latérale Sud, côté des numéros pairs entre l'Hôtel de Ville et la rue des Etats-Généraux.

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2025